

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-216

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-216

MERIGNAC - Acquisition auprès de la SCI SOREX d'une emprise bâtie située 11 bis avenue Gustave Eiffel cadastrée AM 638 et AM 622p. Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a acquis en 2012 auprès de la Société civile immobilière (SCI) SOREX un terrain d'environ 6 000 m² pour assurer le bon fonctionnement de la fourrière confiée à la régie METPARK (anciennement PARCUB) et disposer d'un site dédié permettant d'entreposer les véhicules hors gabarit incendiés ou accidentés dont l'état général ou le gabarit est incompatible avec les parcs de stationnement urbains.

Aujourd'hui le site actuel de stockage de ces véhicules situé impasse Maurice Lévy à Mérignac est largement saturé, ce qui nécessite son extension sur des terrains contigus également propriété de la SCI SOREX.

L'emprise du projet nécessite l'acquisition d'une surface d'environ 3 572 m² composée d'une part de l'intégralité de la parcelle cadastrée AM 638, d'une contenance de 3 189 m², incluant une surface de stockage non aménagée et un entrepôt récent d'environ 460 m² d'emprise au sol et d'autre part, d'un détachement d'environ 383 m² à prélever sur la parcelle AM 622 incluant des surfaces de stockage non aménagées.

Au terme des pourparlers engagés avec la SCI SOREX un accord amiable a été obtenu sur la base d'un prix de 480 000 € hors taxe, TVA sur marge en sus selon le taux en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, prix qui n'est pas supérieur à l'estimation domaniale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat numéro 2020-33281V1139 en date du 18 juin 2020,

VU la promesse unilatérale de cession signée par la SCI SOREX en date du 5 mai 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'extension du site de la fourrière sur la commune de Mérignac nécessite

l'acquisition d'une emprise foncière complémentaire auprès de la SCI SOREX.

DECIDE

Article 1 : d'acquérir une emprise bâtie nécessaire à l'extension du site de la fourrière d'une surface totale approximative de 3 572 m² constituée de l'intégralité de la parcelle AM 638 d'une contenance de 3 189 m² et d'un détachement d'environ 383 m² à prélever sur la parcelle AM 622, située 11 bis avenue Gustave Eiffel à Mérignac appartenant à la SCI SOREX, est acquise moyennant le versement d'un prix de 480 000 € hors taxe, TVA sur marge en sus, selon le taux en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, ce qui n'est pas supérieur à l'estimation domaniale,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition du bien et tout document afférent à cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense résultant de cette acquisition sur le budget principal chapitre 21 article 2115 fonction 844 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST